

Mois de la Vape chez les buralistes – novembre 2018

La Confédération des buralistes s'associe au Mois sans Tabac et lance « le Mois de la Vape ».

A l'occasion du Mois Sans Tabac, la Confédération des Buralistes s'associe aux campagnes de santé publique, en déployant le « Mois de la Vape » chez les buralistes pendant tout le mois de novembre.

« La Confédération tient ainsi son engagement, pris dans le cadre du protocole d'accord signé avec L'État, avec une initiative visant à accompagner les clients qui souhaitent arrêter le tabac ou réduire leurs risques » explique Philippe Coy, président de la Confédération des buralistes qui ajoute *« cette démarche se veut celle de chefs d'entreprise responsables et conscients des évolutions de la société »*.

Le buraliste est un point de contact privilégié dans la démarche des fumeurs désireux de tendre vers une réduction ou vers l'arrêt du tabac. En effet, selon un sondage Odoxa-Dentsu Consulting, plus de deux tiers des sondés (69%) cumulent l'usage de la cigarette électronique et du tabac.

Avec 1,5 million de Français qui l'ont utilisé, le vapotage est aujourd'hui reconnu comme un moyen efficace pour l'arrêt du tabac. Il représente 56,4% des tentatives d'arrêt avec une aide.

Le « Mois de la Vape » se traduira par campagne d'affichage dans les points de vente ; une campagne de communication sur les réseaux sociaux sera déployée, en complément des actions déjà menées pour sensibiliser les buralistes en 2018 :

- un site internet offrant conseils et informations sur la vape,
- 37 sessions de formation de buralistes en France de février à octobre 2018,
- deux coachs dédiés à l'accompagnement des buralistes dans leur développement de la vape.

La Commission Européenne a par ailleurs récemment mené une consultation publique évoquant le sujet de la fiscalité du vapotage. *« La Confédération est opposée à cette fiscalité sur le modèle de ce qui se fait pour le tabac . Nous considérons qu'elle serait un frein au développement de la Vape »* précise Philippe Coy.

Enfin, le vapotage étant de plus en plus considéré comme une alternative au tabac et reconnu comme un outil efficace de réduction du tabagisme, la Confédération demande que soit étudiée la possibilité de réviser les règles encadrant la promotion et la publicité du vapotage dans les points de vente.